



IMO-OMI



UNEP-PNUE

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



9^{ème} réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.30/3/2
25 mars 2009

Malte, 21-24 avril 2009

Original: anglais

Point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE

Note du Secréariat

Introduction

1. La 9^{ème} réunion des Correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) se tiendra à Malte du 21 au 24 avril 2009, conformément à la décision de la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la convention de Barcelone qui avait convenu qu'une réunion des Correspondants du REMPEC se tienne durant le biennium 2008–2009 (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10, Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008).

2. Les principaux objectifs de la 9^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC sont les suivants:

- a) examiner la réalisation du programme d'activités du REMPEC depuis la 8^{ème} réunion des Correspondants,
- b) débattre de, et arrêter le programme d'activités du REMPEC pour le biennium 2010-2011 qui sera ensuite soumis pour adoption à la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes en novembre 2009.

3. Tous les correspondants gouvernementaux officiels du REMPEC ont été invités à nommer, conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées, leurs représentants à la réunion. La participation, dans les délégations nationales, d'observateurs représentant les industries pétrolière, chimique, portuaire et du transport maritime, a été fortement encouragée. L'invitation à la réunion a été également élargie aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux organisations et associations professionnelles internationales dont les champs d'action intéressent le travail du REMPEC.

4. Pour aider la réunion dans son travail, le REMPEC a préparé les annotations suivantes au projet d'ordre du jour.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

5. La 9^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC s'ouvrira le mardi 21 avril 2009 à 09h00.

Point 2 de l'ordre du jour **Organisation des travaux**

2.1 **Règlement intérieur**

6. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette réunion.

2.2 **Election du bureau**

La réunion des Correspondants sera invitée à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

2.3 **Langues de travail**

7. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors des travaux. Les documents de travail seront produits dans ces deux langues. Les documents d'information seront fournis dans la langue originale.

Point 3 de l'ordre du jour **Adoption de l'ordre du jour**

8. L'ordre du jour, tel que proposé au document REMPEC/WG.30/3/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion des Correspondants. La réunion sera invitée à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé au document REMPEC/WG.28/3/3/Rév.1.

Point 4 de l'ordre du jour **Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la 8^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC**

9. Le directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.30/4/1 intitulé "Rapport périodique des activités du REMPEC depuis la 8^{ème} réunion des Correspondants"; ce document décrit les activités que le Centre a conduites depuis la dernière réunion des correspondants, qui s'est tenue en mai 2007 à Malte.

10. Les Parties contractantes seront invitées à informer la réunion de toutes activités pertinentes réalisées dans leurs pays respectifs ou dans la Communauté Européenne, depuis la 8^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC.

11. Le Secrétariat présentera également le document REMPEC/WG.30/4/2 contenant des informations sur le processus en cours, dans le cadre du système de Barcelone, pour la sélection d'une série d'indicateurs d'efficacité, pour mesurer la mise en œuvre de la convention de Barcelone et de ses protocoles, ainsi que des décisions adoptées par les réunions des Parties contractantes. A cet égard, une proposition d'indicateurs concernant l'application du Protocole « Prévention et Situation Critique », élaborée par le Secrétariat du PAM en étroite consultation avec le REMPEC, sera soumise à la réunion.

La réunion des Correspondants sera invitée à prendre note et faire des commentaires sur les progrès enregistrés dans la réalisation des activités du REMPEC. En outre, la réunion sera invitée à passer en revue et à commenter les indicateurs d'efficacité proposés pour mesurer le niveau d'application du Protocole « Prévention et Situation Critique ».

Point 5 de l'ordre du jour **Accords de coopération en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires**

12. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.30/5 qui décrit le rôle de certaines organisations qui apportent au Centre une expertise technique sur diverses questions liées à la prévention, à la préparation à la lutte et à la lutte contre la pollution marine provenant des navires, et les accords de coopération que le REMPEC a passés, ou qu'il négocie actuellement, avec ces organisations.

La réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies et à avaliser l'approche que préconise le Centre pour réaliser ses activités en collaboration avec d'autres

organisations. La réunion sera également invitée à examiner la proposition du Secrétariat concernant les systèmes de surveillance des déversements d'hydrocarbures en Méditerranée.

Point 6 de l'ordre du jour

Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG)

13. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera deux documents consacrés aux activités du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG). Le document REMPEC/WG.30/6/1 passe en revue les activités que le MTWG a menées depuis la 8^{ème} réunion des Correspondants du REMPEC, notamment l'élaboration de lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures, l'outil méditerranéen d'aide à la décision en matière de gestion des déchets ainsi que les lignes directrices sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés. Le document REMPEC/WG.30/6/2 propose des activités pour le programme de travail du MTWG au titre du prochain biennium.

La réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions du Secrétariat sur les activités de suivi et les travaux futurs du MTWG.

Point 7 de l'ordre du jour

Amélioration du niveau d'application de l'Annexe I de la convention MARPOL en Méditerranée

14. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.30/7 qui contient un exposé exhaustif des activités que le REMPEC a réalisées à ce jour, à l'effet de renforcer les capacités des Etats côtiers de la Méditerranée en matière de rejets illicites provenant des navires. La réunion prendra notamment connaissance des différentes initiatives entreprises par le Centre en vue d'atteindre les objectifs pertinents de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. A cet égard, la réunion prendra connaissance des activités proposées par le REMPEC le biennium 2010-2011.

La réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies et à en prendre compte lors des délibérations du Point 10 de l'ordre du jour (Projet de programme d'activités du REMPEC pour le biennium 2010-2011). La réunion sera également invitée à étudier la proposition du Centre consistant à créer un outil électronique pour l'échange d'informations sur les violations des règles de l'Annexe I de la convention MARPOL et la poursuite des contrevenants.

Point 8 de l'ordre du jour

Développements concernant le projet CE/MEDA sur la coopération en matière de la sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED)

15. La réunion sera informée de l'état de mise en œuvre du Projet régional MEDA « Coopération euro-med sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires– SAFEMED” (MED 2005/109-573), qui est financé par l'Union européenne, et que le Centre conduit dans dix pays partenaires méditerranéens. Ce Projet traite de plusieurs questions importantes dans le domaine de la prévention de la pollution provenant des navires, dont certaines figurent également dans la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires. La réunion entendra également une communication concernant un projet de suivi, SAFEMED II, également financé par l'Union européenne, et dont la mise en œuvre par le Centre vient de commencer, dans ces mêmes dix partenaires méditerranéens. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.30/8 qui porte sur la mise en œuvre du Projet SAFEMED entre janvier 2006 et février 2009 et le commencement des activités du Projet SAFEMED II, qui durera de 2009 à 2011.

La réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies, à les commenter tant que de besoin, et à en tenir compte lors de ses délibérations du Point 10 de l'ordre du jour (Projet de programme d'activités du REMPEC pour le biennium 2010-2011).

Point 9 de l'ordre du jour

Activités relatives à la gestion des eaux de ballast des navires et aux espèces envahissantes

16. Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.30/9 relatif à la mise en œuvre du Projet *GloBallast Partnerships* en Méditerranée. Un exposé complet sera fait sur ce projet et sur les activités régionales que le Centre a conduites à ce jour dans le cadre de ce projet, y compris le travail préliminaire mené par le Groupe d'étude régional (Regional Task Force - RTF) sur l'élaboration d'une stratégie régionale concernant le transfert d'organismes aquatiques nocifs et pathogènes dans les eaux de ballast et les sédiments des navires en mer Méditerranée. La réunion sera également

informée des activités prévues, dans le cadre du Projet *GloBallast Partnerships*, au cours du biennium 2010-2011.

La réunion des Correspondants sera invitée à prendre note des informations fournies, à appuyer la mise en oeuvre des activités prévues pour 2010-2011 ainsi que le développement d'une stratégie régionale, et à demander au Secrétariat de présenter les travaux du Groupe d'étude régional à la prochaine réunion des points focaux du PAM, dans le but de recommander à la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la convention de Barcelone d'approuver l'élaboration d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires en Méditerranée.

Une réunion intersessions du Groupe d'étude régional du Projet GloBallast se tiendra en marge de la réunion des Correspondants du REMPEC, le mardi 22 avril 2009 de 16h00 à 17h30 afin de discuter des travaux réalisés par les quatre Groupes thématiques, chacun d'eux étant piloté par un Etat côtier de la Méditerranée, sur des sujets précis qui figureront dans la stratégie régionale. Il s'agit de l'évaluation des risques (Turquie), des aspects juridiques (Croatie), du renforcement des capacités (Chypre) et du contrôle des politiques (Italie).

Point 10 de l'ordre du jour **Proposition du programme d'activités pour l'exercice biennale 2010-2011 du REMPEC**

17. Le directeur du REMPEC présentera le document REMPEC/WG.30/10 contenant un projet de programme d'activités du Centre pour le biennium 2010-2011.

La réunion des Correspondants sera invitée à prendre connaissance et à débattre du projet de programme d'activités et à arrêter un programme d'activités pour le REMPEC au titre du biennium 2010-2011, lequel sera soumis pour adoption à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la convention de Barcelone.

Point 11 de l'ordre du jour **Questions diverses**

18. La réunion des Correspondants sera invitée à se saisir de toute question pouvant être soulevée à ce point de l'ordre du jour.

19. Occasion sera donnée aux organisations qui en expriment le souhait de fournir des informations générales sur certaines de leurs activités pouvant intéresser la réunion.

Point 12 de l'ordre du jour **Adoption du rapport de la réunion**

20. Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 13 de l'ordre du jour **Clôture de la réunion**

21. La réunion sera clôturée par son Président le vendredi 24 avril 2009 à 13h00.